

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 décembre 2023**

**Rapporteur :  
Monsieur Hervé HERRY**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 28/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/12/2023 (accusé de réception du 28/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de mandat pour la rénovation de l'éclairage public de la ZAE Salle Verte.**

**Dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public de la ZAE Salle Verte, une convention doit être signée entre le SDEF et Quimper Bretagne Occidentale afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la communauté au SDEF.**

Conformément à l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Pour la rénovation de l'éclairage public de la ZAE Salle Verte, l'estimation des dépenses se monte à :

- Réparation éclairage public et divers maintenance CONTRÔLE APAVE	10 000,00 € HT
Soit un total de	10 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF	0,00 € TTC
- Financement de la communauté :	
Réparation éclairage public et divers maintenance CONTRÔLE APAVE	12 000,00 € TTC
Soit un total de	12 000,00 € TTC

Le montant de la participation de la communauté aux travaux est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 12 000,00 € TTC.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accepter le projet de réalisation des travaux : Travaux Eclairage Public ZAE Salle Verte ;

2 - d'accepter le plan de financement proposé par monsieur le président du SDEF et le versement de la participation communautaire estimée à 12 000 € TTC ;

3 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention de mandat autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la communauté et le SDEF, et ses éventuels avenants.